

FICHE OFFRE DE MARCHÉ GAZ NATUREL CLIENTS PROFESSIONNELS – NOV'ALP GAZ

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Lorsque vous emménagez dans un local, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre « Nov'alp Gaz Pro »

L'offre **Nov'alp Gaz Pro** proposée par GEG Source d'Énergies est une offre portant sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau de distribution réservée aux Clients Professionnels.

L'offre comprend une part abonnement et une part énergie en offre de marché.

Des services associés pratiques et gratuits : des conseils Optimisation Tarifaire : GEG Source d'Énergies vous conseille l'offre la mieux adaptée à vos besoins ; une facilité de paiement : vous réglez votre facture par mensualisation ou prélèvement automatique.

Prix de l'offre gaz naturel

Consultez nos tarifs sur le site professionnels.geg.fr dans la rubrique « [Votre offre idéale en 3 étapes](#) »

Durée du contrat

Engagement d'une durée de 12, 24 ou 36 mois **renouvelable tacitement** par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.

La date de prise d'effet du Contrat : date à laquelle le Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRDF) aura réalisé les démarches nécessaires à la fourniture effective du site du Client par GEG Source d'Énergies. Cette date sera mentionnée sur la première facture.

Date d'échéance : Trente (30) jours avant l'échéance de la période contractuelle en cours (si dénonciation par l'une des Parties effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'autre Partie au moins trente (30) jours avant l'échéance de la période contractuelle en cours)

Facturation et modalités de paiement

GEG Source d'Énergies établit une facture papier mensuelle à terme échu. Le paiement s'effectue **par prélèvement automatique** à terme échu

Soit par d'autres moyens de paiement qui seront choisis par le Client (chèque, espèces aux guichets de La Poste).

Le délai de paiement : La facture doit être payée au plus tard quinze (15) jours à compter de sa date d'émission.

Le paiement est considéré comme effectué lorsque le compte bancaire de GEG SE est crédité de l'intégralité du montant facturé. Toutefois, la date d'envoi du paiement par le Client sera prise en compte pour déterminer si le paiement a été effectué dans les délais.

A défaut du paiement intégral de chaque facture dans le délai prévu pour leur règlement, et après relance restée sans effet, les sommes dues sont majorées de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Conditions de révision des prix (le cas échéant)

Les prix indiqués dans les Conditions Particulières suivent l'évolution en pourcentage des Tarifs Réglementés en vigueur au Point de livraison et correspondant à l'offre indiquée dans les Conditions Particulières. L'offre G1-G2I suit l'évolution du Tarif réglementé "B2I".

En cas d'évolution, les prix ainsi déterminés s'appliquent de plein droit au présent Contrat et au prorata temporis des consommations, suivant la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux barèmes.

Le barème en vigueur peut être demandé par le Client à GEG SE par lettre simple.

Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat.

Conditions de résiliation à l'initiative du client ou du fournisseur

Le Contrat peut être résilié et la fourniture de gaz naturel interrompue à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties

- ✓ par lettre recommandée avec avis de réception au moins trente (30) jours avant la date d'échéance du Contrat, la résiliation étant effective à la date d'échéance,
- ✓ par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre Partie
- ✓ en cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles,
- ✓ en cas de force majeure se prolongeant au delà de trente (30) jours à compter de sa survenance,
- ✓ en cas de suspension du présent Contrat excédant une durée de trente (30) jours.

FICHE OFFRE DE MARCHÉ GAZ NATUREL CLIENTS PROFESSIONNELS – NOV'ALP GAZ

La Partie non défaillante a la faculté, si la Partie défaillante ne s'exécute pas dans les quinze (15) jours à compter de la mise en demeure, de résilier le Contrat moyennant un préavis de trente (30) jours.

Tous les frais liés à la résiliation du Contrat sont à la charge de la Partie défaillante, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être demandés par la Partie non défaillante.

Service clients et réclamations

Contact commercial

GEG Sources d'Énergies
Direction Clients Offre de Marché
8 place Robert Schuman – BP 183
38042 GRENOBLE Cedex 9

Tél. : **04 76 84 38 00**

Horaires d'accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h15 à 17h

RCS GRENOBLE : 331995 944 – Capital : 24 755 738,56€

www.geg.fr